

L'initiation chrétienne aux premiers siècles

In: Échos d'Orient, tome 21, N°127-128, 1922. pp. 323-334.

Citer ce document / Cite this document :

Thibaut J.-B. L'initiation chrétienne aux premiers siècles. In: Échos d'Orient, tome 21, N°127-128, 1922. pp. 323-334.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1922_num_21_127_4348

L'initiation chrétienne aux premiers siècles

Dès la plus haute antiquité, le grand sacrement de la Pâque chrétienne était le rite mystique de l'initiation qui comprenait trois parties essentielles : le Baptême, la Confirmation et la première Communion. « Pâques, dit Tertullien, présente le jour le plus solennel pour la célébration du Baptême, alors que la Passion du Seigneur dans laquelle nous sommes baptisés est accomplie. » (1)

En consacrant cette coutume, l'Église primitive entendait signifier en ce jour l'accomplissement du divin mystère du salut dont la Pâque juive n'était que la figure, et vraisemblablement elle légitimait son interprétation symbolique sur le témoignage même de saint Paul assimilant les faits miraculeux de l'Exode à un baptême :

Frères, je ne veux pas que vous ignoriez que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé au travers de la mer, qu'ils ont tous été baptisés en Moïse dans la nuée et dans la mer, qu'ils ont tous mangé le même aliment spirituel, et qu'ils ont tous bu le même breuvage spirituel, car ils buvaient à un rocher spirituel qui les suivait et le rocher était le Christ. (I Cor. x, 1-5.) Et l'Apôtre de conclure à deux reprises : *Ces choses leur sont arrivées pour servir d'exemples, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles. (Ibid. x, 11.)*

Origène souligne expressément l'importance de cette doctrine en établissant dans un magnifique commentaire les rapports allégoriques du baptême en Moïse dans la nuée et dans la mer, avec le baptême de Jésus dans l'eau et l'Esprit-Saint.

Souvenez-vous de ce qui a été lu plus-haut lorsque Moïse disait au Pharaon : « Nous irons dans le désert trois journées de chemin et nous y sacrifierons au Seigneur notre Dieu. » Tel était le triduum vers lequel tendait Moïse, mais le Pharaon y opposait une restriction, disant : « Vous n'irez pas plus loin. » Le Pharaon ne permettait pas aux fils d'Israël d'atteindre le lieu des prodiges, il ne les autorisait même pas de goûter avec délices aux mystères du troisième jour, Car écoutez ce que dit le prophète : « Dieu nous ressuscitera après deux jours. et le troisième jour nous nous relèverons, et nous vivrons en sa présence (Os. vi, 2). Le premier jour, pour nous, est celui de la Passion du Sauveur, le second, celui où il descendit aux enfers, le troisième est le jour de la Résurrection. Ainsi donc, le troisième jour Dieu marchait devant eux, paraissant durant

(1) « *Diem baptismo solemniorum Pascha præstat; cum et Passio Domini, in quam tingimur, adimpleta est.* » (De baptismo XIX.)

le jour en une colonne de nuée, et pendant la nuit en une colonne de feu. Si, aux termes des paroles que nous avons rapportées plus haut (*I Cor. x, 1-5*), l'Apôtre nous enseigne avec raison qu'elles renferment les mystères du baptême, il est indispensable que tous ceux qui sont baptisés dans le Christ soient baptisés en sa mort, qu'ils soient ensevelis, et que le troisième jour ils ressuscitent avec lui d'entre les morts, suivant cette autre parole de l'Apôtre : *Il nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir dans les lieux célestes.* (*Eph. II, 6.*) Lors donc que vous aurez célébré le mystère du troisième jour, Dieu commencera à vous conduire, et lui-même vous montrera le salut. » (1)

J.-B. Lightfoot (2) a été amené à identifier avec la liturgie du baptême la scène où Pline le Jeune (111-113) montre les chrétiens de Bithynie et du Pont s'engageant par serment à ne commettre aucun crime de droit commun. De fait, il y a plus; selon toute apparence, le rapport du gouverneur romain nous vaut une description sinon complète, du moins fort exacte, des rites essentiels de l'initiation solennelle des chrétiens le jour de Pâques. Pour nous en convaincre, soumettons de nouveau le témoignage de Pline à une étroite analyse. Le passage invoqué est le suivant :

D'autres, désignés dans le libelle de dénonciation, ont déclaré qu'ils étaient chrétiens, mais ils se sont bientôt rétractés, avouant qu'ils l'avaient été, mais qu'ils avaient cessé de l'être, les uns depuis trois ans, les autres depuis un plus grand nombre d'années, certains même depuis plus de vingt ans. Tous ont vénéré ton image et les statues des dieux; tous ont maudit le Christ. Ils ont affirmé que le principal de leur crime ou de leur égarement avait consisté dans la coutume de se réunir en un jour marqué, avant l'aube; à réciter à voix alternées un hymne au Christ comme à un Dieu; à s'engager par serment, non à tel crime, mais à ne point commettre de vols, de brigandages, d'adultères; à ne pas manquer à la foi jurée; à ne pas nier un dépôt réclamé; que, cela fait, ils avaient coutume de se retirer, puis de se réunir de nouveau pour prendre une nourriture commune, il est vrai, mais innocente, ce qu'ils ont cessé de pratiquer à la suite de l'édit par lequel, selon tes ordres, j'avais défendu les *hétairies* (3).

(1) *In Exod. homilia V, 2.* Cf. également *In Numeros homil. XII, 4.*

(2) LIGHTFOOT, *Ignatius* (1889), t. I, p. 52.

(3) *Alii ab indice nominati, esse se christianos dixerunt et mox negaverunt, fuisse quidem, sed desisse. Quidam ante triennium, quidam ante plures annos, non nemo etiam ante viginti quoque. Omnes et imaginem tuam, Deorumque simulacra venerati sunt, ii et Christo maledixerunt. Affirmabant autem, hanc fuisse summam, vel culpæ suæ, vel erroris, quod essent soliti stato die ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem, seque sacramento, non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent, quibus peractis morem sibi discedendæ fuisse, rursusque coeundi ad capiendum cibum, promiscuum tamen, et innoxium, quod ipsum facere desisse post edictum meum quo secundum mandata tua hetærias esse vetueram.* » (PLINE, *Epist. X, 97.*)

Si l'on veut saisir la juste portée de ce document, il y a lieu, au préalable, de tenir compte de la condition des accusés sous le rapport de la religion. Ce sont des chrétiens apostats qui ont renié leur foi de longue date. Aussi bien, déferés au tribunal du gouverneur romain, se sont-ils empressés de fournir des preuves certaines de leur loyalisme envers l'empereur et de leur attachement aux idoles. Soumis à un interrogatoire, ils font appel à leurs souvenirs et dévoilent sans plus, d'un commun accord, ce qu'ils tiennent pour *capital* entre toutes les pratiques légalement condamnées du culte chrétien, à savoir : la coutume de tenir, un jour déterminé, *deux réunions distinctes* ayant chacune leur objet propre. Dans la première, les adeptes récitent à voix alternées un hymne au Christ tel qu'à un Dieu et ils s'engagent par serment à ne point s'adonner au mal. Dans la seconde, ils procèdent à la réception d'une nourriture simple et innocente. Or, sur la foi d'antiques témoignages, telles sont en réalité les pratiques rituelles des chrétiens dans la célébration des mystères de la nuit de Pâques : Ils s'assemblent en premier lieu auprès des eaux courantes (1) pour conférer le baptême aux nouveaux candidats qui renoncent alors publiquement à Satan, à ses pompes et à ses œuvres avant de professer leur foi en Jésus-Christ véritable Fils de Dieu. Les fidèles regagnent ensuite le lieu secret de leurs assemblées afin d'y prendre en commun le repas eucharistique suivi de l'agape.

Relevons maintenant tous les termes saillants de l'assertion de Pline : «... *essent soliti stato die* ». La coutume de célébrer le baptême solennel le jour de Pâques s'affirme d'elle-même par la profondeur de son symbolisme comme une des plus anciennes et des plus importantes de l'Église. Il est admis, jusqu'à présent, que le *stato die* désignait très vraisemblablement le dimanche. Les chrétiens, à vrai dire, avaient bien aussi l'habitude de s'assembler en secret ce jour-là, mais d'ordinaire *une seule fois*, dans le but exclusif de célébrer l'Eucharistie. Aucun serment, que l'on sache, n'était proféré au cours de cette réunion. *Stato die* désignerait donc plutôt un jour unique et traditionnel : celui de la fête mobile de Pâques, objet d'une détermination spéciale chaque année dans l'Église, ce qui justifie pleinement l'emploi de cette expression d'apparence vague. S'il se fût agi, en l'occurrence, de signaler la tenue illégale des réunions communes du dimanche, il est à croire qu'un magistrat romain, doublé d'un fin lettré tel que Pline,

(1) Ἐν ὕδατι ζῶντι. (*Didachè*, VII). Ἐπειτα ἕχονται (οἱ πιστοί) ὑφ' ἡμῶν ἐνθα ὕδωρ ἐστίν. (S. JUSTIN, *I Apol.*, LXI, 3).

aurait écrit tout uniment avec la précision requise : *Die solis* (1).

Ante lucem convenire marquerait ici l'heure symbolique fixée par la tradition pour la collation du baptême solennel au terme de la grande vigile, un peu avant la première lueur du jour de la résurrection.

Carmen Christo quasi Deo dicere secum invicem. « Les latinistes, observe fort à propos M^{rs} Batiffol, savent que le mot *carmen* ne désigne pas nécessairement une pièce de vers, et pourrait à la rigueur désigner un dialogue liturgique comme celui de la profession baptismale. » (2) Tel est notre sentiment, nous verrons plus loin le rôle et la haute importance attachée par l'Église primitive au rite intégrant des trois interrogations sur Dieu dans l'administration du sacrement de Baptême.

Seque sacramento... obstringere. Selon toute vraisemblance, Pline aura rendu par *sacramentum* le mot *μυστήριον* prononcé dans la déposition. C'est du moins ce que marque Tertullien dans son résumé de la lettre de Pline, « lequel, dit-il, n'a pu apprendre autre chose touchant les mystères des chrétiens que la tenue de leurs réunions avant le jour pour célébrer le Christ, etc. » (3).

Rursusque coeundi. Le mot *rursus* n'implique aucunement que cette seconde réunion se tienne le soir, Tertullien, nous venons de le voir, entend fort bien que les deux réunions ont lieu avant le jour.

Ad capiendum cibum. Cet aliment est l'Eucharistie. *Cibum* traduit le mot même de *προφί* également employé par saint Justin qui a pris soin d'en marquer l'exacte signification en ces termes : *καὶ ἡ προφί αὐτῆ καλεῖται παρ' ἡμῶν εὐχαριστία.* (*Apol.* LXVI, 7.)

Par *promiscuum*, on peut entendre soit une nourriture simple : le pain et le vin, soit une nourriture prise en commun.

Le mot *innoxium* trahit une allusion aux fables populaires qui accusaient déjà sans doute les mystères chrétiens de couvrir un crime rituel.

La donnée essentielle du témoignage de Pline, celle qui a le plus embarrassé les historiens et les critiques, est la distinction qu'il signale de deux réunions séparées. Or, par une analogie des plus frappantes, à moins de quarante ans de là, saint Justin établit une semblable distinction dans son exposé des mystères de l'initiation chrétienne que l'Église primitive célébrait avec pompe au cours de la nuit de Pâques. Justin décrit la liturgie eucharistique à deux reprises, la première dans

(1) Pline nous a lui-même assuré du soin scrupuleux qu'il apportait à la rédaction de ses écrits : « *Cogito, si quid in manibus, cogito ad verbum scribenti emendatque similis.* » (*Epist.* IX, xxxvi.)

(2) M^{rs} BATIFFOL, *Orpheus et l'Évangile*, p. 41.

(3) « *Nihil aliud se de sacramentis eorum comperisse, quam cœtus antelucanos ad canendum Christo.* » (*Apologeticum*, c. 11.)

la description du Baptême solennel (*I Apol.* LXI, LXV), la seconde dans la description de la liturgie de chaque dimanche. Le dimanche ordinaire, la réunion de l'*Ecclesia* est unique, unique est son objet (*I Apol.* LXVII). Le dimanche de Pâques, au contraire, comporte une double fonction rituelle en des lieux distincts : 1° La collation du Baptême auprès des eaux vives.

Ceux qui croient à la vérité de nos enseignements et de notre doctrine promettent d'abord de vivre selon cette doctrine... Ensuite, ils sont conduits par nous où il y a de l'eau (1) et là, de la même manière que nous avons été régénérés nous-mêmes, ils sont régénérés à leur tour.

2° La participation au banquet eucharistique au sein de l'assemblée des fidèles.

Quant à nous, après avoir baptisé celui qui croit, nous le conduisons pour l'associer à ceux que nous appelons frères, là où ils sont assemblés. Nous faisons avec ferveur des prières communes pour nous, pour l'illumine et pour tous les autres qui sont partout [dans l'univers], afin que nous soyons jugés dignes, ayant appris les vérités, d'être trouvés bons citoyens par nos œuvres, et gardiens des commandements, afin de mériter le salut éternel. Faisant cesser les prières, nous nous donnons mutuellement le baiser. Ensuite, on présente à celui qui préside les frères du pain et une coupe d'eau et de vin trempé. Il les prend, et adresse louange et gloire au Père de l'univers par le nom du Fils et de l'Esprit-Saint, et il le remercie longuement de nous avoir rendus dignes de recevoir ces biens de sa main. Celui qui préside ayant terminé les prières de l'action de grâces, tout le peuple présent acclame en disant : Amen. Amen en hébreu signifie : ainsi soit-il. Celui qui préside ayant rendu grâces, et tout le peuple ayant acclamé, ceux qui chez nous sont appelés diacres donnent à chacun des assistants de recevoir une part du pain eucharistique et du vin et de l'eau, et ils en portent aux absents.

L'examen interne de ce texte nous met en présence de trois données liturgiques du plus haut intérêt qui vont garantir encore l'exposé de notre thèse : 1° Saint Justin englobe apparemment dans une même énumération les prières communes de la litanie diaconale ou *grande ekténie* et la prière de l'*Invocation du Saint-Esprit* dans l'administration du sacrement de Confirmation : *Nous faisons avec ferveur des prières communes pour nous, pour l'illumine, pour tous les autres, en quelque lieu qu'ils soient, afin que nous soyons jugés dignes, ayant appris les vérités, d'être trouvés bons citoyens par nos œuvres, et gardiens des commandements, afin de mériter le salut éternel.* Pour se rendre compte de la portée liturgique de cette dernière formule, on n'a qu'à la comparer

(1) ἢ ἐνθα ὑδῶν ἐστὶ doit s'entendre ici d'un lieu naturel où se rassemblent les eaux.

avec les prières du même ordre qui se lisent dans les *Fragments latins de Vérone* (1), dans les *Canons d'Hippolyte* (2) et plus spécialement dans le *Testamentum D.N.J.C.*, qui en reproduit en propres termes toute la substance : *Rends-les dignes, par ta bonté, d'être remplis de ton Esprit-Saint en leur conférant ta grâce, pour qu'ils te servent en vérité, ô Dieu, selon ton désir, et qu'ils accomplissent tes saints préceptes, afin que, remplissant en tout temps ce qui est suivant ta volonté, ils entrent dans tes tabernacles éternels par toi et par ton Fils Jésus-Christ, etc.* (3).

2^o Le baiser de paix dont il est fait mention ici pour la première fois est un élément rituel du sacrement de Confirmation ; c'est, comme on le verra plus loin, le signe de la confraternité chrétienne donné par l'évêque et les fidèles à ceux qui viennent de participer à l'adoption des enfants de Dieu (4). Ce symbole devait passer, par la suite, de la liturgie baptismale à la liturgie eucharistique où il est devenu le signe de la charité dans le pardon mutuel que se donnent les fidèles avant d'apporter leur offrande à l'autel (réminiscence de *Matth.* v, 23-24). Cependant, saint Justin ne le mentionne nullement dans sa description de la liturgie dominicale au chapitre LXVII, d'où l'on peut inférer que cette dernière ne comportait peut-être pas encore ce rite de son temps.

3^o La liturgie eucharistique décrite au chapitre LXV présente une autre particularité qui suffit, à elle seule, à la distinguer de la liturgie dominicale dont les rites sont exposés tout au long au chapitre LXVII. La première, en effet, ne comporte pas la lecture des *Mémoires des Apôtres et des livres des Prophètes*, non plus que les discours et les exhortations du président de l'assemblée. On sait que cette partie cou-

(1) « Domine Deus... immitte in eos tuam gratiam, ut tibi serviant secundum voluntatem tuam, etc. » (HAULER, *Didascalix apostolorum fragmenta Veronensia latina*, etc., p. 111. »

(2) « ... et super quos Spiritum tuum sanctum effundis ut jam uniti sint corpori Ecclesix nunquam separandi operibus alienis. Da potius quibus jam dedisti remissionem peccatorum etiam ἀρξὶς τοῦ regni tui per Dominum nostrum. » (*Canons d'Hippolyte*, § 136-138, éd. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 2^e éd., p. 513.)

(3) « Fac ipsos per tuam philanthropiam dignos, qui tuo Spiritu sancto repleantur, tribuens eis tuam gratiam, ut serviant in veritate tibi Deus, secundum placitum, sanctaque præcepta tua adimpleant ut præstante tempore, quæ sunt voluntatis tuæ ingrediuntur in tabernacula tua æterna per te et per dilectum Filium tuum J.-C., etc. » (Cf. RAHMANI, *Testamentum D. N. J. C.*, p. 131.)

(4) « Et consignans in frontem offerat osculum et dicat : Dominus tecum... Et postea jam simul cum omni populo orant, non primum orantes cum fidelibus, nisi omnia hæc fuerint consecuti. Et cum oraverint, de ore pacem offerant. » (HAULER, *op. cit.*, p. 111-112.) — Cf. *Canons d'Hippolyte* (§§ 139-141) : « Deinde insignit frontes eorum signo caritatis osculaturque eos dicens : Dominus vobiscum... Jam cum toto populo orant qui eos osculentur gaudentes cum iis cum jubilatione. » Cf. *etiam : Testamentum D. N. J. C.* « Et signans illum in fronte, det ipsi pacem dicens : Deus humilium sit tecum. » (Apud RAHMANI, p. 131.)

tumière du service liturgique était remplie, en l'occurrence, par anticipation, au début de la vigile pascale spécialement consacrée à l'instruction préparatoire des catéchumènes.

La convergence des témoignages de Pline et de Justin est donc manifeste. Pour nous faire une idée complète des rites de l'initiation chrétienne au II^e siècle, relevons dans l'apologie du philosophe martyr un dernier passage qui ne nous semble pas avoir été rendu jusqu'ici avec toute l'exactitude requise dans les traductions françaises.

Saint Justin révèle aux païens le caractère de l'institution eucharistique au chapitre LXVI, puis il achève au chapitre LXVII son exposé doctrinal en marquant les effets de ce sacrement sur la conduite des nouveaux baptisés : *Pour nous, dès lors, nous nous rappelons ces choses les uns aux autres, quand ceux qui ont du bien viennent en aide à tous les indigents et quand nous ne cessons de nous prêter une mutuelle assistance* (1). *Et sur tout ce que nous offrons, nous bénissons le Créateur de l'univers par son Fils Jésus-Christ et par l'Esprit-Saint.*

L'Eucharistie, dans la pensée de Justin, est une répétition intégrale de la Cène. Ce rite sacré réalise d'abord l'oblation de la chair et du sang du Christ, mais, en plus de ce caractère essentiel, il s'affirme comme le symbole par excellence de la charité et de l'unité chrétienne. De même que le Sauveur a partagé le pain et le vin de la Cène avec ses apôtres, ainsi le baptisé doit donner à ses frères indigents au nom du Seigneur Jésus, suivant son précepte et conformément à la recommandation de saint Paul : *Ainsi donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience... Et quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant par lui des actions de grâces à Dieu le Père.* (Col. III, 12, 17.) L'exercice de la charité, comme nous le verrons encore plus loin, est le premier acte du chrétien, la condition même de sa vie sociale au sein de l'Église.

Parmi les documents de sources diverses qui soient de nature à nous instruire sur le rituel de l'initiation chrétienne au cours des quatre premiers siècles, il n'en est pas de plus précieux que la *Tradition apostolique de saint Hippolyte, évêque de Rome*. Cette œuvre considérable, composée vers 218, est un véritable code liturgique dont les éléments épars, traduits en plusieurs langues et maintes fois remaniés, viennent d'être rassemblés et authentifiés par Dom R. Hugh Con-

(1) La répétition de la conjonction καὶ devant les termes ἔχοντες et σύνεσμεν marque une énumération de parties dont il faut nécessairement tenir compte pour rendre toute la force du texte original.

nolly (1). C'est sur le fondement de cette heureuse découverte que nous allons aborder la description et l'étude analytique des principales cérémonies de la liturgie baptismale.

Le rite de l'initiation chrétienne fut primitivement désigné sous le vocable d'*illumination*, φωτισμός, parce que ceux à qui on enseigne la doctrine du Christ sont illuminés en leur esprit pour connaître l'espérance de la Rédemption (2).

Pendant la vigile pascale qui clôturait le stage du catéchuménat, les élus recevaient les dernières et plus secrètes instructions sur le symbole de la foi. Le visage tourné vers l'Orient (3), ils pratiquaient de nombreuses genuflexions (4) pendant que l'évêque, imposant les mains sur leurs têtes, récitait des exorcismes pour chasser l'esprit malin de tous leurs membres.

Vers le milieu de la grande nuit, au chant des coqs (5), les candidats se rendent auprès des eaux courantes, eaux pures, préparées et sanctifiées (6). L'évêque bénit l'huile des exorcismes qu'il remet au diacre assistant placé à sa droite, et l'huile de l'onction qu'il confie au diacre assistant placé à sa gauche.

Immédiatement avant l'acte du Baptême, chaque catéchumène, le visage tourné vers l'Occident, symbole de l'empire des ténèbres, prononce cette déclaration : « Je renonce à toi, ô Satan, avec toute ta pompe », puis il reçoit par tout le corps (7), tel qu'un nouvel athlète (8) du Christ, l'onction symbolique de l'huile de l'exorcisme.

Un prêtre désigné, prenant alors par la main le récipiendaire, l'invite à se retourner face à l'Orient vers lequel il prononce cette formule : « Je crois et m'incline devant toi et toute ta pompe, ô Père et

(1) *The so-called Egyptian Church Order and derived documents (Texts and Studies, vol. VIII, n° 4)*, Cambridge 1916. Cf. D. A. WILMART, la « Tradition apostolique de saint Hippolyte », dans la *Revue du Clergé français*, 15 oct. 1918.

(2) S. JUSTIN, *I Apol.*, LXII, 12.

(3) La mention de la conversion des catéchumènes vers l'Orient durant ces prières d'exorcisation est particulière aux *Canons d'Hippolyte*, § 108. Ed. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 512.

(4) Cf. TERTULL., *De bapt.*, 20 : « *Ingressuros baptismum, orationibus crebris, jejunii et geniculationibus et pervigiliis orare oportet.* »

(5) Saint Denys d'Alexandrie, dans sa réponse à Basilide (*Epist. XIII*), nous donne à entendre qu'en certaines contrées de l'Orient la cessation du jeûne pascal et par conséquent l'accomplissement des cérémonies de l'initiation avaient lieu avant minuit, tandis qu'à Rome, de même qu'à Alexandrie, on avait coutume d'attendre le chant des coqs.

(6) S. CYPRIANI, *Epist. LXX (Hartel, p. 767)* : « *Oportet vero mundari et sanctificari aquam prius a sacerdote.* »

(7) Ὁστος δὲ τὸ πᾶν. S. CHRYSOST., in *Epist. ad Colos.*, cap. II, homil. VI. P. G., t. LXII, col. 342.

(8) S. CHRYSOST. *Ibid.*, Ἀλείφεται ὡσπερ οἱ ἀθληταὶ εἰς στάδιον ἐμβηρόμενοι.

Fils et Saint-Esprit. » Sur ce, il descend dans l'eau sainte, et le prêtre, en imposant sa main sur la tête de l'initié, lui adresse une suite de trois questions avant chacune des trois immersions rituelles, le mettant en demeure de confesser par une triple réponse la foi chrétienne : « Crois-tu en Dieu le Père tout-puissant? — J'y crois. — Crois-tu en Jésus-Christ, le Fils de Dieu, qui est né par l'Esprit-Saint de la Vierge Marie, a été crucifié sous Ponce-Pilate, est mort, a été enseveli, est ressuscité le troisième jour d'entre les morts, est monté aux cieux, s'est assis à la droite de Dieu, doit venir juger les vivants et les morts? — J'y crois. — Crois-tu à l'Esprit-Saint, à la sainte Église et à la résurrection de la chair? — J'y crois. » Et à chaque fois on baptise le sujet au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Ce passage, d'une valeur documentaire inestimable, a trait à la forme essentielle du sacrement de Baptême. Il mérite par cela même que nous nous y arrêtions un instant, afin de souligner le rôle et l'importance de l'interrogation tripartite concernant le symbole de la foi chrétienne. L'indication de la formule de ce rite antique, jointe à la mention qu'en avait déjà faite Origène (1), éclaire désormais d'une vive lumière plusieurs textes importants des épîtres catholiques. Nous en signalerons ici trois : le premier est *Col. II, 12* : *Ayant été ensevelis avec lui (le Christ) par le baptême, vous êtes aussi ressuscités en lui et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu qui l'a ressuscité des morts.* Le second appartient à l'Épître aux Hébreux (x, 22-23) : *Approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, les cœurs purifiés d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure, etc.*

Le troisième, qui mérite un examen plus attentif, est *I Petr. III, 21*, où l'auteur sacré expose les rapports symboliques qui s'établissent entre le baptême et le salut de Noé avec tous les siens, à travers les eaux du déluge. Ce texte, exactement rendu par la Vulgate, se trouve généralement mal traduit dans toutes les versions françaises, sans en excepter les plus récentes. Pour nous en tenir à une traduction littérale qui est ici de rigueur, nous proposons la suivante : *Or, le baptême qui en est l'exemplaire (l'antitype) nous sauve maintenant, non pas qu'il soit la purification des souillures de la chair, mais l'interrogation d'une bonne conscience sur Dieu, par la résurrection de Jésus-Christ, etc. (2).*

(1) « *Eucharistiæ sive percipiendæ sive eo ritu quo geritur explicandæ, vel eorum quæ geruntur in baptismo verborum, gestorumque et ordinum atque interrogationum ac responsonum quis facile explicet rationem?* » (*In numeros homil. V, 1*)

(2) « Ὁ καὶ ὑμᾶς ἀντίτυπον τῶν σώζει βάντισμα, οὐ σαρκὸς ἀπόθεσις ῥύπου, ἀλλὰ συνειδήσεως ἀγαθῆς ἐπερωτήματα εἰς Θεόν, δι' ἀναστάσεως Ἰησοῦ Χριστοῦ. »

La difficulté porte sur le membre de phrase : ἀλλὰ συνειδήσεως ἀγαθῆς ἐπερώτημα εἰς Θεόν. Le terme ἐπερώτημα employé dans le Nouveau Testament en ce seul endroit ne comporte pas d'autre signification que celle d'*interrogation, question, demande*, au sens où nous employons aujourd'hui le mot *examen* : épreuve subie par un candidat. Le génitif συνειδήσεως qui lui sert de complément indirect peut fort bien se rendre par le mot *conscience*, mais il faut l'entendre ici au sens propre, qui est celui de *connaissance certaine*, et non pas celui de sentiment intérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. La préposition εἰς avec l'accusatif exprime un rapport de tendance : *sur, à l'égard de*.

La signification générale de la phrase qui fait l'objet de notre analyse est donc celle-ci : La cérémonie baptismale consiste avant tout dans un mode d'interrogation qui permet de s'assurer de la bonne connaissance qu'un candidat possède sur Dieu. C'est ainsi que l'ont entendu les Pères, témoin cette explication directe de Didyme d'Alexandrie : l'Apôtre, dit-il, « appelle interrogation sur Dieu la confession de la conscience qu'au moment d'être baptisés nous énonçons sur le Père et le Fils et le Saint-Esprit suivant la parole du Seigneur » (1).

Cette profession de foi, qui constitue un rite intégrant du baptême, est à plusieurs reprises mentionnée par Tertullien : « *Anima enim non lavatione, sed responsione sancitur.* » (2) Et ailleurs : « *Dehinc ter mergitamur, amplius aliquid respondentes, quam Dominus in Evangelio determinavit.* » (3) De toute évidence, le grand apologiste africain se réfère ici au texte de saint Matthieu (xxviii, 19) : « *Docete omnes gentes, etc.* » Saint Basile de Césarée, au livre I, ch. 1, de son traité *sur le baptême*, établit fortement la nécessité de remplir tout d'abord ce précepte du Seigneur, de même que celui de l'apôtre saint Pierre : *Soyez toujours prêts à donner satisfaction à quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous. (I Petr. III, 15.)* C'est encore au célèbre docteur cappadocien que nous emprunterons la conclusion de cet exposé doctrinal :

(1) « Ἐπερώτημα δὲ λέγει εἰς Θεόν τὴν ὁμολογίαν τῆς συνειδήσεως, ἣν ἐκτιθέμεθα, συντιθέμενοι βαπτίζεσθαι εἰς Πατέρα, καὶ Υἱόν, καὶ Ἅγιον Πνεῦμα, κατὰ τὴν τοῦ κυρίου φωνήν. » (*De Trinitate* II, xiv. P. G., t. XXXIX, col. 716.)

(2) *De resurrectione carnis* XLVIII.

(3) *De Corona* III. Le caractère hautement traditionnel et rituel des interrogations baptismales est encore bien marqué par Firmilien de Césarée dans sa lettre à saint Cyprien : « *Ante XXII fere annos temporibus post Alexandrum imperatorem (208-235) ... emersit istic subito quædam mulier, quæ in extasin constituta propheten se præferret... Etiam hoc frequenter ausa est ut... baptizaret quoque multos usitata et legitima verba interrogationis usurpans, ut nil discrepare ab ecclesia videretur.* » (*Cypr. Epist.* LXXV, 10.)

Le grand mystère du Baptême s'accomplit donc par trois immersions et par autant d'invocations afin d'exprimer l'image de la mort et d'éclairer par l'enseignement de la science divine l'âme de ceux qui sont baptisés. De la sorte, s'il y a quelque bienfait dans l'eau, ce n'est pas en raison de sa propre nature, mais à cause de la présence de l'Esprit; car le *baptême n'est pas la purification des souillures de la chair, mais l'interrogation d'une bonne conscience sur Dieu* (1).

Au sortir de l'eau, les récipiendaires reçoivent une première onction faite par un prêtre « au nom de Jésus-Christ ». On les revêt alors d'un vêtement blanc, emblème de la pureté de leur foi. Cet habit nuptial, déclare en effet saint Hilaire de Poitiers, « symbolise la gloire de l'Esprit-Saint et la candeur de l'habillement céleste, lequel étant obtenu par la confession d'une bonne interrogation, doit être conservé intact et immaculé jusqu'au rassemblement du royaume des cieux » (2). Sur ce, un cortège se forme, et les néophytes sont introduits en corps dans l'église. Là, l'évêque leur confère le sacrement de Confirmation (3). Imposant la main sur eux (4), il prononce d'abord une invocation solennelle, puis, versant de l'huile sainte sur leur tête en tenant la main imposée sur eux, il articule ces paroles sacramentelles : « Je te oins de l'huile sainte dans le Seigneur au nom du Père tout-puissant et de Jésus-Christ et du Saint-Esprit. » Le pontife fait encore une onction sur le front des nouveaux élus, puis il leur donne individuellement le baiser de paix en disant : *Domínus tecum*, et le néophyte de répondre : *et cum spiritu tuo*. Incontinent, les participants, invités à étendre les mains (5), récitent

(1) Le texte formel de la *Prima Petri*, rendu à son interprétation naturelle, inflige donc un cruel démenti aux déclarations tendancieuses de C. Guignebert. Traitant de l'administration du baptême au début du christianisme, cet historien rationaliste écrit : « Quel est exactement son sens? Est-il déjà un sacrement? Une fois pour toutes, il faut prendre garde de confondre l'interprétation historique d'un fait avec celle que la théologie en a donnée. Le baptême portait dès lors en lui ce qu'il fallait pour devenir un sacrement; mais, à en juger par les documents, les chrétiens de la fin du premier siècle ne le connaissaient pas comme tel » (*Manuel d'histoire ancienne du christianisme*, ch. XIII, p. 501.)

(2) « *Vestitus autem nuptialis est gloria Spiritus Sancti et candor habitus cælestis : qui bonæ interrogationis confessione susceptus, usque in cætum regni cælorum immaculatus et integer reservetur.* » (*Com. in Mattheum* c. XXII. P. L., t. IX, col. 1044.)

(3) Pour la description des rites sacramentels de la confirmation et de la communion nous suivons de préférence le texte des *Fragments de Vérone* (HAULLER, p. 110 et suiv.).

(4) Le rite collateur de l'Esprit-Saint est l'imposition de la main qui se retrouve équivalamment dans la chrismation du front. Par ce geste, l'évêque imprime sur le récipiendaire le sceau du Saint-Esprit réalisé par l'emblème de la colombe. En étendant la main, le pouce étant bien écarté de l'index, le célébrant reproduit en effet, très visiblement, la figure d'une colombe. L'onction rituelle est attestée pour la première fois par Tertullien : *De resurrectione carnis*, n. 8.

(5) « *Cum de illo sanctissimo lavacro novi natalis ascendistis, et primas manus apud matrem cum fratribus aperitis.* » (TERTULL., *De baptismo* xx.)

pour la première fois, avec toute l'assemblée, l'invocation des enfants de Dieu : *Notre Père qui es aux cieux*, etc. (1), conformément à la doctrine de l'Apôtre : *et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, lequel crie : ABBA PATER!* (2) (*Gal. IV, 7.*) La prière évangélique terminée, les néophytes reçoivent des fidèles dans la joie et la jubilation le baiser confraternel de la paix.

Cependant, les diacres présentent les dons de l'oblation à l'évêque qui célèbre immédiatement l'action de grâce sur le pain et le vin, anti-types du corps et du sang du Christ répandu pour tous ceux qui croient en lui; il bénit aussi une coupe de lait et de miel mélangés (3) et une coupe d'eau, symboles de la plénitude de la promesse faite à nos pères, le Verbe divin étant la vraie Terre promise pleine de douceur: l'eau signifiant la pureté de l'homme intérieur qui vient d'être régénéré par le Verbe source de vie. Le pontife expose sur-le-champ le sens mystique de ces rites sacrés, puis il rompt le pain du sacrifice et en distribue les fragments aux assistants en disant : « Pain céleste en Jésus-Christ! » Et chaque communiant de répondre : *Amen!* Les prêtres et les diacres, prenant alors sur l'autel les coupes d'eau et de lait et celle du vin consacré, les portent successivement aux lèvres de chaque communiant en disant par trois fois : « En Dieu le Père tout-puissant », et le fidèle de répondre : *Amen!* — « Et en Notre-Seigneur Jésus-Christ et dans le Saint-Esprit et dans la sainte Église. — *Amen!* » *Les cérémonies étant terminées, chacun s'empresse d'aller accomplir une bonne œuvre...*

Ainsi s'achèvent les *Fragments de Vérone*, et leur rapprochement avec le passage de saint Justin (*I Apol. LXVII, 1*) s'impose (4). Aux œuvres de lumière, on reconnaît les enfants de Dieu. Le nouveau chrétien affirme aussitôt par ses actes la qualité de sa foi en réalisant le précepte de sanctification de l'Apôtre : *Soyez bons les uns envers les autres... Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés; et marchez dans la charité, à l'exemple du Christ, qui vous a aimés* (*Eph. IV, 32; V, 1-2*).

J.-B. THIBAUT.

(1) « *Homo novus renatus, et Deo suo per gratiam ejus restitutus, « Pater » primo in loco dicit, quia filius esse jam cœpit.* » (S. CYRIL. *De Oratione Dominica.*)

(2) Τοῦτο δὲ ἥριζον ἐστίν, οἱ μάλιστα κατ'ὄψιν ἐπὶ τῆς εὐχῆς τῆς μυστικῆς τοῦτο πρῶτον κελευόμενοι τὸ ῥῆμα λέγειν. (S. J. CHRYS. *in Epist. ad Rom. Homil. XIV. P. G.*, t. LX, col. 527).

(3) D. Connolly « reproduit dans *The Journal of theological Studies*, XIX, 1918, p. 142, une formule de bénédiction de la liturgie romaine qui mentionne l'eau avec le lait et le miel.

(4) Cf. *Testamentum D. N. J. C. II, X* (RAHMANI, p. 133): « *Incitentur suscipientes eucharistiam a sacerdotibus ad bona opera sollicitè faciendā, etc.* »